

Quelques citations de "La Grève générale de 1918"

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **60 (1968)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelques citations de «La Grève générale de 1918»

L'incurie économique

Dans le chapitre 2, intitulé «Les tensions politiques et sociales des années de guerre», Constant Frey trace le sombre tableau de l'époque maudite qui se termine par l'explosion de la grève générale en 1918. Il procède à quelques comparaisons édifiantes entre l'incurie assez générale des élites à cette époque et la sage prévoyance des autorités durant le deuxième conflit mondial:

« Dans tous les cas, s'il est un gouvernement qui parut s'être laissé surprendre par la guerre de 1914, c'est bien celui de notre petit pays. Aucune réserve de vivres n'avait été constituée, aucun plan de ravitaillement préparé comme nous l'eûmes en 1939, grâce à une loi votée en 1937 déjà. Au moment de l'ouverture des hostilités, et de la mobilisation générale de notre armée de milices aussitôt décrétée, la Suisse n'avait que pour quelques semaines de pain, et le reste était à l'avenant. Les importations ayant cessé presque immédiatement, pour ne reprendre que très sporadiquement, il n'est pas surprenant que le prix du blé étranger ait alors augmenté de 73% en moins d'un an.

» On n'instaura ni contrôle des prix, ni protection des locataires. Aussi l'indice du coût de la vie – comme on disait alors – monta plus fortement et plus rapidement que pendant la Deuxième Guerre mondiale. Pour en juger, rien de mieux que cette comparaison des deux périodes, établie par l'Union fédérative:

Indice national du coût de la vie				Indice des prix à la consommation			
1914 = 100	1918	204	1939	100	1943 = 148		
1915 113	1919	222	1940	110	1944	151	
1916 131	1920	224	1941	127	1945	152	
1917 163			1942	141			

» L'accaparement par les bien nantis et la spéculation par les mercantis contribuaient tout autant que la pénurie de marchandises – le pays manqua souvent de pommes de terre et de charbon – à la hausse générale des prix. Les produits agricoles avaient rapidement renchéri, malgré les appels des chefs syndicalistes et socialistes à la solidarité de l'Union suisse des paysans; et si les agriculteurs furent contraints de cultiver davantage, ce ne fut jamais dans la mesure obtenue vingt-cinq ans plus tard par le plan Wahlen.

» A l'ascension du coût de la vie correspondaient, pour une partie des travailleurs, des baisses de salaires allant de 25 à 50%: après trois

ans de guerre, la perte sur le salaire réel variait encore presque partout entre 20 et 30%. Pour d'autres salariés, entre les périodes de mobilisation, c'était le chômage, jusqu'au jour où certaines branches de l'horlogerie et de l'industrie des métaux se mirent à fabriquer des munitions.

» Il n'existait naturellement pas de caisses de compensation pour perte de gain ou de salaire. Nous avons vécu personnellement le drame des familles de mobilisés, trop fières pour aller quémander de maigres subsides, et sacrifiant les petits carnets d'épargne des enfants plutôt que d'accepter des bons de pain ou de lait donnant prétexte aux autorités communales pour aller fourrer leur nez dans la marmite des ménages ainsi secourus.

» Vers le milieu de la guerre, on distribua dans les villes des « cartes bleues » donnant droit à l'achat de denrées alimentaires à prix réduit. Les salariés en ressentaient de l'humiliation et bien des ménagères attendaient que les magasins soient vides d'acheteurs pour que l'on ne vît pas leur carte bleue. A Berne, le nombre de bénéficiaires de cette carte atteignit bientôt 27 000, ce qui représentait alors plus du quart de la population. En 1917, les personnes ainsi assistées étaient près de 83 000 dans le canton de Zurich; au chef-lieu quelque 4000 enfants recevaient le déjeuner gratuitement à l'école, leurs parents étant considérés comme indigents. En juin 1918, on évaluait à 692 000 le nombre des assistés pour l'ensemble de la Suisse.¹

« Pendant ce temps – relevait Paul Perrin dans une série de conférences que nous avons rassemblées il y a dix ans² – ceux qui gagnaient facilement de l'argent ne se refusaient rien. Les contrastes sociaux en devenaient même révoltants. D'un côté, un luxe effréné, des banquets et des ripailles, de l'autre, la misère et la faim. »

» C'est aussi que le rationnement se fit attendre bien longtemps. Les principales denrées alimentaires ne furent rationnées qu'à partir de la troisième, ou même de la quatrième année de guerre. La carte de pain parut en octobre 1917, celle de graisse le 1^{er} mars 1918, celle de fromage le 1^{er} juin suivant. Le lait ne fut rationné par la Confédération qu'en automne 1918; les cantons l'avaient bien précédée dans cette voie en juillet, mais les fuites étaient trop nombreuses... »

Le Comité d'action d'Oltén

Constant Frey évoque le débordement du Parti socialiste et de l'Union syndicale par les activistes zurichois « profondément irrités par la mobilisation de près de 6000 hommes », présente le fameux

¹ Willi Gautschi: « Das Oltener Aktionskomitee und der Landes-Generalstreik von 1918 ». Thèse de doctorat. 1955.

² « Revue syndicale suisse », novembre 1958.

Comité d'Olten qui allait entrer dans l'histoire ainsi que le fameux programme d'action :

« Le Parti socialiste, tout en protestant contre cette démonstration militaire qu'il considérait comme une erreur psychologique, n'était nullement d'accord avec les outrances verbales des Zurichois, et l'Union syndicale suisse bien moins encore. C'est dans cette atmosphère tendue que se réunit à Olten, le 4 février, une grande conférence entre la Commission syndicale suisse – organe intermédiaire entre le Comité central et le Congrès – le Comité directeur du PSS, les élus socialistes au Parlement et les rédacteurs de la presse du parti.

» Dès l'ouverture, Karl Dürr, secrétaire central de l'Union syndicale suisse, fut en mesure de communiquer que le Conseil fédéral semblait disposé à faire machine arrière avec son plan de service civil obligatoire et qu'en tout cas le gouvernement ne voulait nullement imposer le travail forcé aux réfractaires et déserteurs étrangers. La collaboration des ouvriers pour améliorer la production des produits agricoles s'organiserait sur la base du volontariat et à des conditions de salaire acceptables. L'USS n'était donc pas le moins du monde disposée à défendre des revendications fantaisistes, ni à brandir la menace de grève à tout propos.

» Robert Grimm également se montra fort réticent. Mais il insista sur la nécessité de coordonner l'activité des deux branches du mouvement ouvrier, comme les paysans savaient le faire avec succès. C'est donc le chef socialiste qui proposa la création d'un Comité d'action où furent tout d'abord élus trois représentants de l'organisation politique (Rob. Grimm, F. Schneider de Bâle et Rosa Bloch) et quatre délégués des organisations syndicales (Karl Dürr, Konrad Ilg des métallurgistes, Auguste Huggler du Cartel des cheminots et Franz Reichmann des ouvriers sur bois).

» Cette Commission de coordination prit dans l'Histoire le nom de *Comité d'action d'Olten*, lieu de la réunion du 4 février; elle fut bientôt rebaptisée le « Soviet d'Olten » par la presse réactionnaire du pays. L'appel à la classe ouvrière lancé ce jour-là par la conférence contenait cinq revendications urgentes concernant une meilleure représentation ouvrière à la Commission fédérale des travaux d'amélioration, une réglementation conventionnelle des conditions de travail des civils occupés à ces travaux, la mise sur le même pied des travailleurs suisses et étrangers et la limitation de ces travaux dits d'amélioration aux domaines utiles à la collectivité et non pas aux spéculateurs.

» Toutes les organisations étaient invitées à se prononcer sur les résultats provisoires de la Conférence d'Olten. La résolution votée en fin de séance, protestant encore contre le fait que la mobilisation allait enlever à l'agriculture près de 6000 paires de bras, invitait les travailleurs au calme et à la vigilance.

» Le 7 février, dans sa première séance, le Comité d'action désigna une délégation de quatre membres appelée à donner connaissance au

Conseil fédéral de l'appel lancé le 4 à la classe ouvrière. Deux sous-commissions furent ensuite constituées, l'une pour établir un programme d'action économique, l'autre pour étudier les moyens de lutte à employer, la grève générale étant envisagée en dernier ressort.

» L'entrevue avec les conseillers fédéraux Ed. Schulthess et C. Décoppet eut lieu le 13 février. Les représentants du gouvernement confirmèrent l'abandon du service civil obligatoire, l'amélioration des conditions offertes pour encourager le volontariat et l'examen des conditions de travail des déserteurs étrangers par une commission dans laquelle le Comité d'Olten serait représenté. Ces concessions eurent momentanément un effet apaisant.

» Une nouvelle conférence générale fut convoquée; elle siégea à Berne, du 1^{er} au 3 mars. On y décida tout d'abord un élargissement du Comité d'action, par la nomination de Charles Schürch pour l'USS et de Paul Graber pour le PSS, afin que la Suisse romande fût aussi associée à ses travaux; d'autre part, Rosa Bloch fut remplacée par Platten au sein de cet organe exécutif. En passant, on protesta contre l'interdiction de trois journaux des jeunesses ouvrières et contre l'intention du Conseil fédéral d'expulser Willi Münzenberg. Sur quoi l'on adopta le programme de revendications économiques préparé par l'une des sous-commissions. Comme il sera souvent question, par la suite, de ce programme de la Conférence de Berne, il nous paraît nécessaire de le résumer librement :

- « 1. Création d'un Office fédéral de l'alimentation.
- » 2. Elimination du commerce des intermédiaires, dans toute la mesure du possible
- » 3. Fixation de salaires minimums dans les arts et métiers et dans l'industrie. Garantie d'un minimum d'existence calculé sur la base des conditions locales et assuré par des subsides officiels.
- » 4. Fixation des prix pour tous les produits alimentaires et objets de première nécessité.
- » 5. Stop à toute nouvelle augmentation du prix du lait ou couverture des frais supplémentaires de production par la Confédération. Limitation de la fabrication de lait condensé. Vente sur la seule présentation de cartes de lait. Interdiction de la fabrication de chocolat au lait et de l'exportation de produits laitiers.
- » 6. Pas de nouvelles augmentations des prix en cas de diminution des réserves. Réserve des céréales panifiables pour les couches populaires dont c'est l'alimentation de base. Restrictions dans la production de la confiserie et des pâtisseries.
- » 7. Pommes de terre: recensement de la production et achat de toute la récolte par la Confédération.

- » 8. Fruits: Interdiction totale des exportations et de l'utilisation industrielle tant que les besoins de la population ne sont pas couverts.
- » 9. Viande: Création d'un monopole du commerce du bétail. Rationnement, et baisse des prix de vente.
- » 10. Obligation pour les grandes communes d'organiser des réfectoires publics, avec l'aide de la Confédération.
- » 11. Combustibles: Monopole des importations de charbon. Centralisation du commerce des combustibles et rationnement de la consommation. Fixation des prix maximums. Livraison de combustible à prix réduits aux indigents. Limitation des exportations de bois.
- » 12. Chaussures: Distribution de chaussures à prix réduits aux indigents.
- » 13. Pénurie de logements: Encouragement à la construction de petits appartements. Interdiction temporaire de construire des logements de luxe, des églises et des lieux de divertissement. Réquisition des logements vacants.
- » 14. Préparation de travaux de chômage. Réduction de la durée du travail. Secours suffisants aux chômeurs au moyen des deniers publics.
- » 15. Bénéfices de guerre: Expropriation de tous les bénéfices dépassant la limite de 10%.»

Lignes directrices de l'USS

Faisant de louables efforts pour dominer et conduire à des résultats positifs cette effervescence anarchique, l'USS traçait les lignes directrices suivantes:

« Si ce programme de revendications économiques fut adopté facilement par la conférence plénière de Berne comme base de travail, il en alla plus difficilement du programme politique. Préparé par une autre sous-commission, présidée par Robert Grimm lui-même, ce plan de lutte extra-parlementaire aboutissait naturellement au recours à la grève générale comme ultime moyen d'obtenir une amélioration plus substantielle du sort des travailleurs. D'emblée, les représentants des syndicats se déclarèrent liés par les décisions impératives du Congrès syndical de 1913. A la suite de la grève générale (locale) de 1912 à Zurich, l'USS avait, en effet, adopté des lignes directrices très précises sur l'ensemble du problème de la cessation du travail. Il nous semble utile de les rappeler, pour une meilleure compréhension de la situation de 1918:

« 1. L'Union syndicale suisse s'oppose à la grève générale révolutionnaire, c'est-à-dire qu'elle s'oppose aux grèves générales pour autant

» qu'elles ne sont pas prévues au point 3 de la présente résolution.
» La grève générale ne peut pas remplacer la tactique syndicale suivie
» jusqu'ici.

» Si, contre toute attente, des grèves de ce genre devaient à nouveau
» être recommandées ou mises en scène en Suisse, les fédérations syn-
» dicales considèrent qu'il est de leur devoir de s'opposer, d'entente
» avec les militants des organisations politiques, à de telles tentatives
» et, au besoin, d'engager directement les ouvriers organisés à ne par-
» ticiper en aucune façon aux expériences anarcho-syndicalistes.

» 2. Les grèves s'étendant à toute une branche d'industrie, les
» grèves de sympathie ou de solidarité ne s'étendant qu'à quelques
» groupes professionnels similaires déterminés à l'avance, et les grèves
» qui ne dépassent pas le cadre d'une industrie ne peuvent pas être
» considérées comme des grèves générales.

» 3. Les grèves en masse envisagées comme moyen de défense ou
» de protestation ne peuvent être soutenues par les organisations syn-
» dicales que s'il s'agit de mesures des autorités mettant des intérêts
» vitaux en péril ou tendant à dépouiller la classe ouvrière de libertés
» élémentaires, ou lorsque la classe ouvrière aura été blessée dans son
» amour-propre à ce point qu'il n'y aura plus d'autre moyen à disposi-
» tion pour la défense de sa dignité que la grève en masse.

» Lors de grèves semblables, on ne pourra compter sur les secours
» des fédérations et de l'Union syndicale que lorsque seront remplies
» les conditions convenues entre le Comité de l'Union syndicale et le
» Comité du Parti socialiste suisse sur la grève en masse.

» 4. La grève en masse comme moyen de conquête de droits poli-
» tiques ne semble pas recommandable en Suisse. Si le Parti socialiste
» suisse a l'intention de se servir de cette arme pour la défense de droits
» constitutionnels, l'Union syndicale devra participer aux discussions
» et aux décisions.

» 5. Le PSS et l'USS sont convaincus que la classe ouvrière ne
» pourra défendre efficacement ses intérêts politiques et économiques
» que lorsqu'elle sera organisée de la façon la plus complète. L'adhé-
» sion du plus grand nombre possible d'ouvriers et d'ouvrières aux
» syndicats et au parti, et la collaboration constante de chacun au
» développement de l'organisation, aux luttes politiques et économi-
» ques quand l'occasion leur en est donnée, contribueront bien plus à
» la défense de l'intérêt général et aux intérêts spéciaux des divers
» groupes professionnels que la grève générale la plus justifiée et la
» mieux préparée.»

La grève du personnel des banques

Il n'est pas sans intérêt de reproduire les quelques pages que l'auteur consacre à la grève générale du personnel des banques de Zurich. Elles montrent à quel point le malaise social était général.

« Alors que nous avons à peine fait allusion aux grèves corporatives locales qui se multiplièrent au cours de l'année 1918 un peu dans tout le pays (et pourtant il y eut au total 2384 conflits du travail en 1917; à un moment donné, il y avait 6000 métallos en grève à Winterthour; en octobre 1918, les employés des tramways de Genève cessèrent le travail pendant sept jours, les menuisiers et charpentiers pendant vingt et un jours, les ébénistes pendant trois semaines également), le lecteur pourra être surpris de nous voir consacrer tout un chapitre à une levée de boucliers des employés des grandes banques de Zurich. C'est qu'en lui-même déjà le phénomène conserve un caractère exceptionnel, puisque aujourd'hui encore les organisations centrales des employés de banque et de commerce n'ont que des liens assez lâches, et seulement pour des actions communes bien déterminées, avec l'Union syndicale suisse. C'est aussi parce que cette grève de trois jours augmenta le désarroi d'un gouvernement cantonal plus indécis que mal intentionné, et surtout parce qu'elle acheva de traumatiser les puissances bancaires dont l'influence sur le Conseil fédéral et sur le haut commandement de l'armée ne tardera pas à se manifester.

» Or voici qu'une récente brochure du Jubilé (1917-1967) de l'Association zurichoise du personnel des banques nous apporte une version authentique et condensée de cette inconcevable grève de fin septembre 1918. Nous la préférons à d'autres références de seconde main et nous nous permettrons de lui faire de larges emprunts³.

» Cette grande section locale des employés des instituts bancaires, la première en Suisse, avait été fondée le 17 août 1917. L'une de ses premières tâches fut d'organiser dans son sein une enquête sur le niveau des salaires dont l'ajustement au renchérissement de guerre était fort imparfait. Il en ressortit que 40% des employés de banque, et plus de 90% du personnel féminin, gagnaient moins de 300 francs par mois; pour 33% du personnel masculin, le traitement mensuel oscillait entre 300 et 400 francs, 9% seulement de ces employés diplômés arrivant à dépasser un revenu annuel de 6000 francs.

» La première requête adressée, le 31 août 1918, par l'association au «Syndicat des banques» réclamait donc un salaire minimum de 225 francs pour les employés de plus de 20 ans, une augmentation de salaire de 30% à partir du 1^{er} octobre et le paiement du salaire plein pendant les périodes de service militaire, le tout assaisonné, à la sauce zurichoise, d'un délai de réponse fixé au 27 septembre!

» Les banques repoussèrent d'emblée ces revendications, n'admettant pas l'association comme représentative du personnel pour une action collective et s'en référant à des pourparlers déjà engagés entre certains établissements et leur propre personnel. Ce qui était plus concret, c'était un projet de réglementation des salaires en voie d'élaboration pour le personnel de la Banque Cantonale; l'association suisse,

³ «Der Zürcher Bankangestellte», No 6 du 22 août 1967.

tout récemment créée, conseillait aux Zurichois d'attendre la réalisation de ce projet et de réclamer son application à l'ensemble des instituts bancaires de la cité de la Limmat. Mais la section de Zurich n'avait aucune confiance dans l'issue de tels pourparlers. Et comme le Conseil d'Etat venait de lui refuser sa médiation, un vent de révolte souffla soudain dans les rangs de ces paisibles employés.

»Réunie le 29 septembre (un dimanche) aux Halles municipales (*Stadthalle*), une assemblée extraordinaire de l'association du personnel des banques de Zurich (BPVZ) décida par 706 voix contre 29 et 18 abstentions de se mettre en grève dès le lendemain et de ne reprendre le travail que lorsque les trois revendications suivantes auraient été acceptées :

« 1. Reconnaissance de la BPVZ par toutes les banques.

»2. Acceptation de la réglementation des salaires convenue entre la BPVZ et la Banque Cantonale zurichoise.

»3. Renoncement à toute mesure de représailles directes ou indirectes à l'égard du personnel ayant pris part à la grève.»

»Le lundi matin, cependant que les grévistes se réunissaient à nouveau au Restaurant de la *Stadthalle*, les postes de grève furent mis en place et un tract répandu à trente mille exemplaires dans toute la ville. Il expliquait qu'après des mois d'une lutte décevante pour obtenir des salaires suffisants, les employés de banque avaient cessé le travail. Et pour illustrer la situation, cet appel précisait :

«En 1917, les instituts bancaires de Zurich ont versé en tantièmes »(aux directeurs et administrateurs) une somme de 3 à 3 millions et »demi; le bénéfice net des banques zurichoises pour la même année »s'est élevé entre 33 et 35 millions de francs. La plupart des directeurs »reçoivent une «indemnité» annuelle allant de 60 000 à 100 000 »francs. A leur côtés, nous avons encore des centaines d'employés de »banque dont le salaire va de 130 à 200 francs par mois. Chers concitoyens! Nous vous laissons, à vous tous qui ressentez aussi les effets »des temps difficiles que nous traversons, le soin de juger notre conduite.»

»Dès 8 heures du matin, la foule s'y portant également, la situation devint critique aux portes de plusieurs établissements, de la Banque Leu en particulier, en raison de l'insistance de quelques briseurs de grève décidés à joindre leur poste. L'intervention de la police varia d'un point à un autre, ici assez brutale, ailleurs impeccable. Il y eut donc quelques bagarres et la Banque Nationale fut bientôt gardée militairement. Vers 9 heures déjà, on pouvait dire que la grève était totale; dans toute la ville de Zurich, il n'y eut pas plus de cinquante employés de banque au travail! Les halles étaient archicomblées, la discipline parfaite et l'ambiance optimiste. De temps à autre, des

groupes de vingt ou trente hommes s'en allaient relayer les postes de grève.

» Ce même matin du premier jour de grève, le Grand Conseil zurichois tenait séance; il fut saisi d'une interpellation urgente d'un député socialiste. Le Conseil d'Etat posa comme condition à toute intervention de sa part la reprise du travail par les grévistes, dès le mardi matin. Cette exigence fut vivement critiquée par la gauche. Et 80% des députés en demandèrent le retrait, ce qui fut accepté par le gouvernement cantonal. L'affaire se politisait. L'Union ouvrière avait pris l'organisation technique de la grève en main. Dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre, une assemblée des délégués de ce cartel syndical décida d'accorder son appui au mouvement des employés de banque. Son président E. Nobs (le futur conseiller fédéral) adressa un télégramme au Conseil d'Etat et au Conseil de Ville pour les prévenir que, le mardi matin, les ouvriers descendraient la rue de la Gare pour tenir un meeting sur la Paradeplatz; au cas où les banques n'accepteraient pas les revendications de la BPVZ, une grève générale locale serait proclamée l'après-midi.

» Dans son édition du 1^{er} octobre, le «*Volksrecht*» consacra toute sa première page à la grève, écrivant entre autres choses :

« C'est un événement qui revêt une importance toute particulière pour le mouvement professionnel des employés de toute la Suisse... »
» L'employé de banque doit se considérer comme faisant partie du prolétariat à col dur pour donner du poids à ses revendications... »

» Les pourparlers commencèrent à l'Hôtel de Ville, entre les représentants des banques et les délégués de la BPVZ, sous l'égide du Conseil d'Etat. Le lundi, un point était acquis : la reconnaissance de l'association par les banques. Les tractations reprirent le mardi, sans résultat jusqu'à midi. L'Union ouvrière mit sa menace à exécution et la grève fut générale, à part les services des eaux, du gaz et de l'électricité. La «*Neue Zürcher Zeitung*» elle-même ne put sortir de presse. Tandis que le journal socialiste, le «*Volksrecht*», claironnait : «*Jamais à notre connaissance, même dans les organisations ouvrières, nous n'avions vu plus belle et plus vigoureuse manifestation de solidarité que cette mise-bas générale de mardi après-midi.* »

» La brochure de jubilé du personnel des banques de Zurich achève le chapitre consacré à cette grève unique dans l'histoire de son demi-siècle en ces termes :

« Le 1^{er} octobre 1918, peu avant 17 heures, on vit sortir du Rathaus : le Dr Springer, rayonnant, et les directeurs des banques, la tête basse. Le président de la BPVZ se rendit à la Stadthalle pour y annoncer : «*Les banques ont signé !* » Une tempête d'applaudissements fit trembler les murs des halles. Et les correspondants étrangers purent proclamer dans le monde entier : «*Pour la première fois* »

» en Suisse, une grève des employés de banque s'est terminée par une victoire totale! » Le travail reprit le mercredi matin. »

L'ultimatum du Conseil fédéral

Il vaut la peine encore d'accorder une attention particulière au chapitre en rapport avec l'ultimatum du gouvernement, dont nous extrayons les passages essentiels suivants :

« Le Conseil fédéral n'avait d'ailleurs pas attendu la fin de la session pour agir. En effet, c'est dans la matinée du 13 qu'il avait remis à Robert Grimm, à l'intention du Comité de grève, l'ultimatum que les bulletins de presse remplaçant les journaux défailants reproduisirent en ces termes :

« Etant donné que la grève générale a pour conséquence de mettre en danger d'une manière de plus en plus grave la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse, le Conseil fédéral exige la cessation de la grève pour aujourd'hui et une déclaration écrite à ce sujet jusqu'à 5 heures du soir. Si jusqu'à cette heure le président de la Confédération n'est pas en possession d'une telle déclaration, nous en déduirons que le Comité refuse de donner suite à cette mise en demeure. »

Proclamation à la classe ouvrière

Des judicieuses conclusions de Constant Frey, retenons ces deux alinéas symptomatiques :

« Sitôt en possession de l'ultimatum du Conseil fédéral, Robert Grimm chargea Konrad Ilg de demander à M. Calonder une prolongation du délai imparti, le Comité d'action ne pouvant tout de même pas être réuni d'une heure à l'autre et prendre une décision aussi importante avant 5 heures du soir. Le chef syndicaliste des métallurgistes réussit à faire différer ce délai jusqu'à minuit.

» C'est à 9 heures du soir que le Comité de grève, renforcé du groupe parlementaire et des membres des Comités de l'USS et du PSS qui purent être atteints, réunit le quorum nécessaire pour entrer en délibération. Ce qui était déterminant, pour la grave décision à prendre, c'était l'évolution de la grève dans son ensemble. Les réalistes se rendaient compte que, même si elle pouvait se prolonger un jour ou deux et s'étendre encore dans certains secteurs, on ne voyait pas bien en quoi cela pourrait changer le résultat immédiat du mouvement.

» D'ailleurs on ne pouvait ignorer à Berne qu'un certain relâchement, une lassitude compréhensible, se manifestaient déjà dans quelques régions et plus particulièrement en Suisse romande. Sous la conduite du président de la section de Genève de la VSEA – un « patriote » quelque peu mystique qui termina d'ailleurs ses jours dans un couvent – une délégation des fonctionnaires des gares romandes était venue à Berne pour exiger de son secrétaire général Emile Düby et du Cartel

des cheminots l'arrêt de la grève du rail en premier lieu. Paul Perrin, qui assistait à l'ultime séance du Comité d'action a raconté¹ que tout n'était pas gai pour les cheminots en grève : « Dans les petites » localités où tout le monde se connaît, les commerçants refusaient de » livrer du pain, du lait et d'autres denrées alimentaires aux femmes » des grévistes ; les hommes allaient alors se ravitailler incognito dans » les villages avoisinants. »

» La fin de la grève fut communiquée à la classe ouvrière par une proclamation dont voici la version française authentique :

« A la classe ouvrière suisse »

» Dans la nuit du 13 au 14 novembre, le comité d'action d'Oltén, » le comité directeur du Parti socialiste suisse, la direction de l'Union » syndicale et la fraction socialiste suisse, ont décidé dans une séance » commune la cessation de la grève générale. La grève générale doit » cesser uniformément jeudi 14 novembre à minuit. Cette décision » atteint la classe ouvrière pendant qu'elle se trouve en pleine lutte. » Nombreux sont ceux qui trouveront qu'elle a été prise trop hâtive- » ment ou qui en seront mécontents. Nous comprenons et honorons » cette attitude. Elle est compréhensible après ce mouvement gran- » diose et la brillante exécution du mot d'ordre de grève, mais ce ne » sont pas des motifs locaux qui décident de la continuation de la » grève, c'est la situation générale qui l'emporte.

» Celle-ci ne permet pas la continuation de la lutte sur toute la » ligne. La prolongation dépendrait de l'attitude des cheminots et » des troupes mobilisées.

» Une majorité des dirigeants de la Fédération suisse des employés » des chemins de fer et des bateaux à vapeur n'a pas suivi notre mot » d'ordre et a renié ses hommes de confiance. Le Conseil fédéral et » l'Assemblée nationale ont promis l'élaboration d'une loi sur la pro- » portionnelle pour la session de décembre et le renouvellement du » Conseil national pour le mois de mars 1919. Ils ont fait des promesses » générales pour ce qui concerne les revendications économiques et » sociales. Ces concessions ne peuvent pas nous satisfaire ; mais si nous » voulions atteindre momentanément de plus grandes concessions, il » aurait fallu que les ouvriers disposent des mêmes armes. Cette égalité » dans l'armement n'existe pas. Nous ne pouvons pas, nous ne vou- » lions pas livrer les masses sans défense aux mitrailleuses de nos adver- » saires. Nos revendications n'ont pas été acceptées. La classe ouvrière » a cédé devant la puissance des baïonnettes, mais elle n'est pas vain- » cue. Pour la première fois, elle a prouvé que, s'il est nécessaire, la » grève générale devient une arme de la plus terrible importance. Il » s'agit de la perfectionner, de la rendre plus redoutable.

¹ Paul Perrin. *Op. cit.*, p. 343.

» La grève générale est terminée. La lutte de classe des ouvriers
» continue. Nous pouvons être repoussés. Nous ne céderons pas. Là
» où la situation est favorable on y doit, d'accord avec les fédérations
» centrales, en profiter pour mener des actions syndicales, surtout en
» faveur de la journée de huit heures.

» Vive la lutte de classe ! Vive la solidarité ouvrière !

» Berne, le 14 novembre 1918.

Comité d'action d'Olten.»

A propos de la grève générale

Voix d'outre-tombe

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la grève générale suisse de 1918, il nous paraît intéressant de reproduire quelques articles évocateurs de cette douloureuse confrontation qui constitue un événement unique inscrit sur les tablettes de l'histoire.

Voici tout d'abord la voix de Charles Schürch, premier secrétaire de langue française de l'Union syndicale suisse, apprécié dans tous les milieux pour son honnêteté proverbiale, sa pondération et son art inégalable de rapprocher les hommes :

Les revendications de la grève

« Personne n'aurait pu supposer que la grève générale – la première en Suisse – aurait un tel succès. On savait les syndicats forts et bien organisés mais, jamais, même les plus optimistes ne prévoyaient une participation si grande et dans toutes les localités, même les plus reculées. Vraiment, c'est avec raison que le Président de la Confédération pouvait dire aux députés socialistes des Chambres : « Vous possédez une force terrible. » Cette force est d'autant plus imposante qu'elle reste disciplinée et unie, malgré les provocations de toutes sortes. Le spectacle de ces centaines de mille travailleurs quittant leur travail sur un signal de leurs mandataires et qui y retournent avec le même ensemble, calmes et dignes, arracha des cris d'admiration et ranima la confiance de ceux qui, à force de lutter contre l'ignorance et la passivité s'étaient peu à peu laissés gagner par le doute en une victoire ouvrière.